



LC/LPC

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DES CLUBS

EURÉLIEN GOLF TOUR 2024

Le samedi 30 mars 2024 – Golf du Bois d'O

Le samedi 11 mai 2024 – Golf de Chartres Fontenay

Le samedi 21 septembre 2024 – Golf du Perche

Règlement et note d'organisation de la compétition

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- Conditions de participation.

*Compétition par équipes ouverte aux joueuses membres et licenciées **amateurs** en 2024 de l'Association Sportive du Club (licence type 1) qu'elles représentent dans un des clubs de l'Eure et Loir à jour de sa redevance à la Ligue et au Comité départemental au moment de l'inscription de l'équipe.*

Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie minime ; elle est non-fumeur.

Les participant(e)s devront être titulaires du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2024 et enregistré de la fédération ; ou, si le joueur/la joueuse a fourni un certificat médical en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

- Pour les mineurs : d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

Un joueur/une joueuse (licence FFG type 1) ne doit pas avoir disputé, pour la saison concernée, une compétition d'équipe dans une autre AS du département.

2- Formule de jeu.

Stroke Play.

3- Format de jeu.

Messieurs : 2 rencontres en Foursome, 2 rencontres en individuel.

Dames : 1 rencontre en Foursome, 2 rencontres en individuelle.

Mixte : 1 rencontre en 4 balles.

4-Engagements et inscriptions.

- Nombre d'équipes par club : 1.
- Nombre de participants maximum par club et par journée : 12 dont 5 féminines.
- Nombre maximum d'inscriptions possibles par club sur l'extranet pour la compétition : 24 dont 12 féminines.

Inscription des équipes sur l'extranet au plus tard le : **23/03/2024.**

Inscription des joueuses et joueurs auprès du Comité Départemental une semaine avant chaque tour.

5-Droits de jeu (green fee).

- Abonné(e)s permanents du golf organisateur de la journée de compétition : Gratuité.
- Non abonné(e)s permanents du golf organisateur de la journée de compétition :
 - 15 € maximum pour les joueurs et joueuses de 18 ans et moins.
 - 36 € pour les joueurs et joueuses de + de 18 ans.

6-Déroulement de la compétition.

- Marques de départ :
 - Messieurs : Blanches.
 - Dames : Bleues.
- Départs du trou N°1 dans l'ordre suivant :
 - Foursomes messieurs,
 - Foursome dames,
 - Individuels messieurs,
 - Individuelles dames.
 - Quatre balles Mixte.

7-Classements.

- Par équipe pour chacune des journées.
 - Au total des scores cumulés suivants :
 - La meilleure carte en foursome messieurs.
 - La carte en foursome dames.
 - La carte en 4 balles mixte.
 - La meilleure carte en individuel(le) dames et messieurs.
- Au total des scores des 3 journées pour le classement final.
- Départage sur la dernière journée, puis, si nécessaire, sur les précédentes.
- Forfait :
 - Equipe : L'équipe forfait sur une journée se verra attribué le plus mauvais score de l'équipe classée en dernière place de la journée de compétition + 40 au titre de la pénalité pour forfait.
 - Sur une composante (Foursome, 4 balles, individuel(le)s) ; L'équipe ou l'individuel(le)s forfait se verra attribué le plus mauvais score de la composante + 10 au titre de la pénalité.

8-Récompenses.

- *Un trophée, remis en jeu chaque année, est attribué au club vainqueur.*
- *Une coupe pour les équipes podium.*

9- Comité d'épreuves.

Si nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement et est seul en mesure de traiter les éventuelles réclamations.

- *Comité d'épreuve : Le Président de CD28-FFG et/ou le responsable de la commission sportive du CD28-FFG, si présent l'arbitre désigné par le CD28-FFG pour la journée, un représentant du golf et/ou du club recevant la journée de compétition.*

10-Divers.

Les règles relatives au comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'appliquent intégralement pendant la compétition.

Stricte application des règles sanitaires en vigueur à chacune des journées de la compétition.